

Entre les soussignés :

le GAEC l'Attraction terrestre, sis : Coume d'Encou – 09500 Mirepoix

Tél : 05.34.01.10.91 Mail : attraction.terrestre@yahoo.fr

Ci-après dénommé **l'éleveur** de première part

Et :

demeurant

Ci-après dénommé(s) le **consommateur** de seconde part

« En adhérant à ce contrat, nous précheton une production, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche durable et contribuons à faire vivre des exploitations respectueuses de l'environnement ».

1 - OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement du **consommateur** par l'éleveur en agneau que le **consommateur** s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison d'élevage 2018, à raison de un à quatre colis au total, au choix du consommateur. Cependant l'éleveur se réserve le droit de modifier sa production en fonction des aléas.

2 - DEFINITION DU COLIS :

Voir au verso. Celui-ci doit être rempli, signé et donné avec le contrat.

Le colis pèse environ 7 kg pour un ½ agneau et 3,5 kg pour ¼ d'agneau.

Peut s'ajouter un (ou plusieurs) colis de 1kg de merguez ainsi que un (ou plusieurs) colis de 1kg de viande de brebis hachée et épicée (non mise en boyau), conditionnées en paquets de 500 gr.

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire. Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs acheteurs se partageant un colis, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage des produits composant leur part.

3 - MODE DE PRODUCTION :

L'éleveur s'engage à élever ses animaux, objet du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M., dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de distribution applicables à sa profession. Il s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera au **consommateur**. Par ailleurs, le conditionnement des produits précisera, outre la date d'abattage, la date limite de consommation. L'éleveur s'oblige à assurer la parfaite conservation des produits jusqu'à leur livraison au **consommateur**.

4 - ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, l'éleveur procédera à **4 distributions pour l'année 2018, aux dates suivantes** : le 15 mars, le 7 juin, le 27 septembre et le 22 novembre 2018. Les distributions des colis auront lieu le jeudi de 18h00 à 19h00 à côté de la salle du jeu de mail à Pamiers(09). Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas. L'éleveur garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque distribution. Si le **consommateur** est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer son colis en ses lieux et place par une personne de son choix.

5 - PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un prix forfaitaire de **95 € pour un ½ agneau, 49 € pour un ¼ d'agneau et 13,5 € le kg de merguez et de viande hachée.**

Le paiement du prix interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre de « GAEC l'Attraction terrestre » que le **consommateur** joindra à son contrat lors de la signature de celui-ci, selon les modalités suivantes :

1 à 4 chèques, correspondant à un chèque par livraison (par exemple : 95 € ½ agneau + 13,5 € de merguez = 108,50 €)

L'éleveur présentera le premier chèque à l'encaissement à compter de la première livraison. En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé du **consommateur** avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTE DE RENONCIATION - RESILIATION DU CONTRAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, le **consommateur** a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée à l'éleveur, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à Pamiers le

En deux exemplaires originaux.

L'éleveur

Le consommateur



Référente : Cécile DEBARD – 68 bis bd Alsace Lorraine – 09100 PAMIERS – tél : 06 13 05 16 26 – ceciledebard@yahoo.fr

2018 - TABLEAU DE DECOUPE POUR L'AGNEAU (à rendre avec le contrat)

Nom de l'amapien : courriel :

Adresse : téléphone :

Pour chaque commande, notez OUI ou NON selon la découpe souhaitée et le nbre de merguez et de viande

	1/2 agneau (95 €) avec découpe au choix		1/4 agneau (49 €)	Merguez brebis 1 kg (13,5 €) indiquer nbre de colis	Viande brebis hachée et épicée 1 kg (13,5 €) indiquer nbre de colis	TOTAL		
	Gigot						Epaule	
	Tranc hé	Entier					Tranchée	Entière
15 MARS						€		
7 JUIN								
27 SEPT.						€		
22 NOV.						€		
TOTAL COMMANDE ANNUELLE								

Fait à Pamiers, le
Signature de l'amapien

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre :

ANNULATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT

Code de la consommation, articles L. 121-23 à L. 121-26

CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception au PAYSAN

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement d'agneau daté du .../.../... d'un montant total de :€

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Signature de l'acheteur

Entre les soussignés :

le GAEC l'Attraction terrestre, sis : Coume d'Encou – 09500 Mirepoix

Tél : 05.34.01.10.91 Mail : attraction.terrestre@yahoo.fr

Ci-après dénommé **l'éleveur** de première part

Et :

demeurant

Ci-après dénommé(s) le **consommateur** de seconde part

« En adhérant à ce contrat, nous précheton une production, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche durable et contribuons à faire vivre des exploitations respectueuses de l'environnement ».

1 - OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement du **consommateur** par l'éleveur en agneau que le **consommateur** s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison d'élevage 2018, à raison de un à quatre colis au total, au choix du consommateur. Cependant l'éleveur se réserve le droit de modifier sa production en fonction des aléas.

2 - DEFINITION DU COLIS :

Voir au verso. Celui-ci doit être rempli, signé et donné avec le contrat.

Le colis pèse environ 7 kg pour un ½ agneau et 3,5 kg pour ¼ d'agneau.

Peut s'ajouter un (ou plusieurs) colis de 1kg de merguez ainsi que un (ou plusieurs) colis de 1kg de viande de brebis hachée et épicée (non mise en boyau), conditionnées en paquets de 500 gr.

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire. Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs acheteurs se partageant un colis, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage des produits composant leur part.

3 - MODE DE PRODUCTION :

L'éleveur s'engage à élever ses animaux, objet du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M., dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de distribution applicables à sa profession. Il s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera au **consommateur**. Par ailleurs, le conditionnement des produits précisera, outre la date d'abattage, la date limite de consommation. L'éleveur s'oblige à assurer la parfaite conservation des produits jusqu'à leur livraison au **consommateur**.

4 - ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, l'éleveur **procédera à 4 distributions pour l'année 2018, aux dates suivantes** : le 15 mars, le 7 juin, le 27 septembre et le 22 novembre 2018. Les distributions des colis auront lieu le jeudi de 18h00 à 19h00 à côté de la salle du jeu de mail à Pamiers(09). Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas. L'éleveur garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque distribution. Si le **consommateur** est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer son colis en ses lieux et place par une personne de son choix.

5 - PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un prix forfaitaire de **95 € pour un ½ agneau, 49 € pour un ¼ d'agneau et 13,5 € le kg de merguez et de viande hachée.**

Le paiement du prix interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre de « GAEC l'Attraction terrestre » que le **consommateur** joindra à son contrat lors de la signature de celui-ci, selon les modalités suivantes :

1 à 4 chèques, correspondant à un chèque par livraison (par exemple : 95 € ½ agneau + 13,5 € de merguez = 108,50 €)

L'éleveur présentera le premier chèque à l'encaissement à compter de la première livraison. En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé du **consommateur** avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTE DE RENONCIATION - RESILIATION DU CONTRAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, le **consommateur** a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée à l'éleveur, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à Pamiers le

En deux exemplaires originaux.

L'éleveur

Le consommateur



Référente : Cécile DEBARD – 68 bis bd Alsace Lorraine – 09100 PAMIERS – tél : 06 13 05 16 26 – ceciledebard@yahoo.fr

2018 - TABLEAU DE DECOUPE POUR L'AGNEAU (à rendre avec le contrat)

Nom de l'amapien : courriel :

Adresse : téléphone :

Pour chaque commande, notez OUI ou NON selon la découpe souhaitée et le nbre de merguez et de viande

	1/2 agneau (95 €) avec découpe au choix		1/4 agneau (49 €)	Merguez brebis 1 kg (13,5 €) indiquer nbre de colis	Viande brebis hachée et épicée 1 kg (13,5 €) indiquer nbre de colis	TOTAL		
	Gigot						Epaule	
	Tranc hé	Entier					Tranchée	Entière
15 MARS						€		
7 JUIN								
27 SEPT.						€		
22 NOV.						€		
TOTAL COMMANDE ANNUELLE								

Fait à Pamiers, le
Signature de l'amapien

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre :

ANNULATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT

Code de la consommation, articles L. 121-23 à L. 121-26

CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception au PAYSAN

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement d'agneau daté du .../.../... d'un montant total de :€

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Signature de l'acheteur